

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

8008 0300 8008

L'an deux mil vingt-trois, le 6 du mois de DECEMBRE à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 30 novembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 20
votants : 25

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Bertrand PITON - Marie-Anne THEBAUD - André TROUSSIER - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Martine PERRAUD ayant donné procuration à Nadine LEMEIGNEN
Christelle PERRAUD ayant donné procuration à Flavie HALGAND
Jacques DELALANDE ayant donné procuration Jean-François JOSSE
Sébastien TOCQUEVILLE ayant donné procuration à Cyrille HERVY
Gilles PERRAUD ayant donné procuration à Nicolas BRAULT-HALGAND

Absents à l'appel du quorum :

Céline HALGAND

Article L 2121-17 du CGCT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nicolas CHATELIER est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2023-12101 - APPELS A PROJETS COMMUNS
« DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX »
« DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL »
DETR DSIL 2024

Rapporteur : Nicolas BRAULT-HALGAND

Par courrier du 20 Septembre 2023, la Préfecture, dans le cadre de l'Appel à projets communs pour l'attribution des Dotations de soutien à l'investissement des collectivités dont la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DTER) et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2024, a fait part des opérations éligibles à savoir :

* les opérations en faveur de la transition écologique et l'anticipation au changement climatique,

* les actions inscrites dans le cadre de démarches contractuelles portées par l'Etat (Contrats de relance et de transition écologique, Petites villes de demain, Action Cœur de ville, Territoires d'Industrie etc...),

* le soutien à l'ingénierie pour accompagner l'élaboration de projets de territoires et d'opérations complexes concourant à la transition écologique s'articulant avec différents axes du Fonds Vert,

* les projets concourant à l'amélioration de l'accès aux services publics en milieu rural et s'inscrivant dans les mesures de l'Agenda rural notamment le programme Villages d'avenir.

A La Chapelle des Marais, la thématique qui semble la plus pertinente concerne la réhabilitation du complexe sportif dans le cadre des opérations en faveur de la transition écologique et l'anticipation au changement climatique.

En 2023, les appels à projet fonds vert et DSIL sur l'opération dans sa globalité d'environ 1 million n'ont été retenus, à défaut d'enveloppe restante.

Depuis, la commune a affiné sa demande sur la base d'un rapport d'audit énergétique diligenté aux fins d'identifier les enjeux économiques et environnementaux, identifier et hiérarchiser les améliorations possibles et proposer un programme d'actions fondé sur une étude technico-économique qui a été rendu en 2023 par le Cabinet AJURNA. Il en ressort la nécessité de phasage en mettant en premier lieu la nécessité du remplacement des menuiseries extérieures pour assurer une meilleure isolation thermique des vestiaires de la salle 1 du complexe sportif ainsi que la mise en accessibilité et en sécurité de l'accès aux salles du complexe sportif.

Eu égard à l'attachement des services de la Préfecture au phasage de l'opération, il est proposé de soumettre à cet appel à projet commun les travaux concernant la phase 1 du programme de réhabilitation telle que définie dans le plan de financement suivant :

Dépenses projet	Recettes		Dispositif	Montant HT	Taux
	montant HT	Cofinanceurs			
Mise en accessibilité et sécurisation de l'accès du site dont cheminement PMR et signalétique	190 000 €	Etat			
Etude des sols et Remplacement des menuiseries extérieures vestiaires salle 1	50 000 €			DETR- DSIL	116 000 €
Ravalement Bâtiment	50 000 €		Autofinancement Commune	174 000 €	60%
TOTAL	290 000 €			290 000 €	100 %

Vu la liste des catégories d'opérations éligibles à l'appel à projet commun DSIL DETR pour l'année 2024,

La clôture des dossiers étant fixée au 15 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 Novembre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Autorise le Maire à solliciter le soutien de l'Etat au travers de l'appels à projets communs DETR DSIL 2024 pour la phase 1 de l'opération de réhabilitation sportive du complexe sportif selon plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses		Recettes			
projet	montant HT	Cofinanceurs	Dispositif	Montant HT	Taux
Mise en accessibilité et sécurisation de l'accès du site dont cheminement PMR et signalétique	190 000 €	Etat			
Etude des sols et Remplacement des menuiseries extérieures vestiaires salle 1	50 000 €				
Ravalement Bâtiment	50 000 €		DETR- DSIL	116 000 €	40 %
			Autofinancement Commune	174 000 €	60%
TOTAL	290 000 €			290 000 €	100 %

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024.

Copie EXECUTOIRE compte tenu de :

- la transmission en Sous-Préfecture le :
- la publication le

Fait à la Chapelle des Marais
Le 8 décembre 2023

Le Maire,
Franck HERVY

Le Secrétaire de Séance